

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Bourgogne-Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, nous sommes 185 000 salarié-e-s des très petites entreprises (TPE). PETITES ENTREPRISES OUI, MAIS PAS DE PETITS DROITS !

L'emploi dans les TPE de la région :

Un-e salarié-e sur 4 dans le secteur privé, réparti-e-s dans 6 grands secteurs d'activité :

- artisanat : métiers du bâtiment, des travaux publics, du paysage, de la fabrication, des services, du commerce (coiffeur-se-s, boucher-ère-s...) et de l'alimentation ;
- assistant-e-s maternel-le-s et salarié-e-s du particulier employeur ;
- professions libérales ;
- associations (secteur de l'économie sociale et solidaire) ;
- industrie ;
- agriculture.

Nos instances représentatives doivent nous permettre de gagner des droits nouveaux :

DES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES (CPR) : OUTILS DE TOU-TE-S LES SALARIÉ-E-S DES TPE

Ces commissions sont des lieux de dialogue social territorial qui permettent aux représentant-e-s des salarié-e-s et des employeur-se-s de mettre en place différentes actions spécifiques au secteur, sur au moins quatre sujets :

- **donner toute information** ou conseils sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salariés et aux employeurs ;
- **rendre des avis sur les questions spécifiques aux TPE** : emploi, formation, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel...
- **faciliter la résolution de conflits** individuels ou collectifs (avec l'accord des parties concernées) ;
- **faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.**

Les représentants CGT seront déterminés pour défendre les intérêts des salariés. Ils connaissent bien la réalité du monde du travail et ils sont le plus à même pour nous représenter et faire entendre notre voix.

GAGNER DES DROITS POUR LES SALARIÉS DES TPE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ !

La CGT est le premier syndicat dans les TPE en Bourgogne-Franche-Comté. Ces élections attribueront le nombre de sièges à chaque syndicat qui participe aux commissions paritaires régionales.

- **Artisanat (CPRIA) :** C'est la plus ancienne commission paritaire. Elle a déjà engagé plusieurs chantiers (insertion des jeunes, apprentissage, livret d'accueil, activités sociales...). Des chantiers qui demandent à être poursuivis, amplifiés et surtout mieux connus des salarié-e-s de l'artisanat afin de pouvoir leur être utiles.
Site internet : <https://cpriabfc.fr/>.
- **Salariés du particulier employeur et assistant-e-s maternel-le-s :** Cette commission concerne un secteur important : plus de 58 000 salarié-e-s du particulier employeur et plus de 20 000 assistant-e-s maternel-le-s dans notre région. Elle est domiciliée à l'Espace particulier emploi, 4 rue Davout à Dijon. Ce secteur, essentiellement composé de salarié-e-s qui travaillent au domicile des employeurs, connaît des conditions de travail difficiles, un salariat très féminisé, précarisé et majoritairement à temps partiel.
À l'initiative de cette commission, se met en place une visite médicale pour chaque salarié-e, en téléconsultation, prise en charge par les employeur-se-s, afin que chacun-e puisse bénéficier d'une visite médicale du travail, ce qui n'existait pas avant. C'est à l'initiative de la CGT, lors de la crise sanitaire du Covid-19, que les salarié-e-s payé-e-s en Cesu, ont pu bénéficier d'une prise en charge du chômage partiel à hauteur de 80 % du salaire.
- **Services de l'automobile :** Cette CPR concerne le personnel des garages, auto-écoles, stations-service, casse auto, loueurs de véhicules... Elle doit se mettre en place.
- **Professions libérales :** Cette commission regroupe : les professions de la santé (dentistes, médecins, pharmaciens, vétérinaires...), les professions du droit (syndic, avocat-e-s, huissier-ère-s, notaires...) et les professions des techniques, du chiffre et du cadre de vie (assurances, architectes, conseils, expert-e-s...).
Différents chantiers se mettent en place pour améliorer le dialogue social entre les représentant-e-s des salarié-e-s et des employeur-se-s.

- **Commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI) :** Elle regroupe tous les salarié-e-s qui n'ont pas de commission spécifique à un secteur cité précédemment. La CGT préside en 2020 cette commission et entend faire aboutir la mise en place d'activités sociales et culturelles, pour permettre aux salariés des TPE d'avoir accès à

des avantages identiques à ceux des grandes entreprises possédant un CSE.

Une page internet dédiée :

<http://bourgogne-franche-comte.dirreccte.gouv.fr/Saisir-la-commission-paritaire-regionale-interprofessionnelle-CPRI-de-Bourgogne>.

Site internet CGT Bourgogne-Franche-Comté :

<http://cgtbourgognefranchecomte.fr/category/activites-en-region/activites-en-region-artisanat-tpe/>

Nos 10 candidat-e-s CPRI



CUEVAS

Philippe

Ouvrier du bâtiment



MICHAUD

Isabelle

Emploi familial



PERROTIN

Sophie

Secrétaire administrative



BALDAN

Leila

Secrétaire comptable



DOMÉ

Stéphane

Concepteur graphiste



FAILLE

Jean-Philippe

Préparateur de commandes



FAIVRE-PICON

Michel

Chef de projet



HUBERT

Marinella

Assistante maternelle



AUDREY

Emma

Journaliste



BENCHEKROUN

Jamal

Chef de service hébergement insertion